SYCTOM Magazine
www.syctom-paris.fr
MAI JUIN 2003
L'actualité du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne
N°4

Isséane, un projet d'envergure qui verra bientôt le jour dans la commune d'Issy-les-Moulineaux. Tout a été mis en œuvre pour respecter l'environnement et le confort des riverains durant la période des travaux.

Un budget inscrit dans la continuité

Le budget 2003 présenté par François Dagnaud, Président du SYCTOM, s'inscrit dans la poursuite des orientations prises pour la mandature, avec l'avancée des projets d'équipement Isséane et le centre de tri de Nanterre.
Parallèlement, les charges d'exploitation suivent la hausse des volumes et des coûts de traitement.

Avec **216,4 millions d'euros,** le total des dépenses est en hausse de 2,8 % par rapport à 2002 (210,45 millions d'euros).
Ceci est dû, en majeure partie, aux contrats d'exploitation qui passent à 163,1 millions d'euros, soit une augmentation de seulement 5 millions d'euros (2,8 %), du fait de la mobilisation de moyens de traitement supplémentaires mis en place pour réduire, toujours plus, le recours à la décharge.
La part grandissante du tri pèsera d'autant plus dans l'évolution des coûts d'exploitation que les mécanismes de **soutien au développement** des collectes sélectives bénéficieront à la quasi-totalité du périmètre des communes adhérentes. Ce poste connaît d'ailleurs une **augmentation de 8 %** (+ 510 000 euros) à 5,5 millions d'euros. Les **charges financières** connaîtront, quant à elles, une **baisse sensible** de 26 % à 7,27 millions d'euros.

> Augmentation des produits du recyclage
La montée en puissance du tri se traduit par la multiplication des recettes, liées aux **Suite page 2**

sommaire

p. 1 À LA UNE
Les grandes orientations budgétaires du SYCTOM pour l'année 2003

p. 2-3 ACTUALITÉS
Les transports propres
Tous trieurs en 2003 !

p. 4-5 ENSEMBLE
Nanterre, un centre de tri pour l'ouest de la région parisienne

p. 6 INNOVATIONS
Un dispositif de mesures en continu des dioxines à Saint-Ouen

p. 6 COMPÉTENCES
Romainville se fixe en permanence des objectifs d'amélioration

p. 7 DÉCOUVERTE
Focus sur une usine de recyclage et de fabrication de bouteilles en plastique

p. 6-7 QUESTIONS/RÉPONSES

p. 8 AGENDA

p. 8 L'INTERVIEW
Raymond Roux, maire adjoint de Vélizy et président du groupe de travail Énergie du SYCTOM

RECYCLAGE

De la régénération au recyclage, une seconde vie pour les plastiques

Après tri, le plastique part vivre une seconde vie chez les industriels partenaires de la filière plastique VALORPLAST.

Veste polaire, meuble de jardin ou bouteille, les plastiques vivent une seconde vie. Les bouteilles plastique sont d'abord séparées en plusieurs flux : PET, PEhd... Ce nouveau cycle de vie commence par la régénération.

> Régénération

Cette première étape a pour objectif de préparer une nouvelle matière première secondaire, dont les propriétés sont proches de celles d'une résine plastique vierge.
Les balles de bouteilles sont délitées soit dans un trommel, soit entre des vis munies de griffes. Les bouteilles sont ensuite criblées pour séparer les éléments fins et les étiquettes qui se sont décollées, puis contrôlées par des détecteurs électroniques, pour ôter les bouteilles qui n'appartiennent pas au flux traité (c'est l'affinage du tri ou tri complémentaire). Avant l'opération de broyage, un contrôle visuel est encore nécessaire pour vérifier que le flux à traiter est conforme. Les bouteilles sont alors broyées en paillettes ou copeaux, puis plongées dans des bacs de lavage, remplis d'eau. Le nettoyage de ces paillettes est effectué par des effets mécaniques : brassage, cyclonage, défibrage du papier, friction, et par l'action de détergents. Des filtrations successives permettent d'éliminer les fibres des étiquettes, la colle, etc. La dernière étape est la flottaison qui permet de récupérer les particules qui flottent : bouchon, étiquette plastique... et d'obtenir des paillettes propres de PET qui sont récupérées dans le fond des cuves, puis séchées. Alors que pour le PEhd, les paillettes restent en mélange avec leurs bouchons puisque les deux éléments – bouteille et bouchon – ont la propriété de flotter à la surface des cuves. Généralement, les paillettes de PEhd subissent un traitement complémentaire : la granulation. Les paillettes sont chauffées, fondues puis filtrées pour éliminer les dernières impuretés solides, comme par exemple les capsules en aluminium des bouteilles de lait. Puis, la matière plastique fondue passe à travers une filière permettant de tirer des fils ou joncs, qui sont refroidis dans un bain d'eau et coupés pour donner des granulés de couleur grise.

> Recyclage

Au cours de la deuxième étape, cette nouvelle matière première – granulés et paillettes – est utilisée dans les processus de fabrication de l'industrie de la plasturgie et du textile, seule ou en mélange avec des plastiques vierges du même type ou compatibles. Les principales applications sont :
• pour le PET : la production de fibres textiles utilisées pour la fabrication de moquettes, de couettes, d'oreillers, de pulls polaires... de liens pour le ligaturage des paquets, de préformes de bouteilles, de feuilles pour produire des barquettes de jardinage...
• pour le PEhd et les paillettes de bouchon : des planches pour fabriquer des bancs, des tubes et tuyaux pour le bâtiment, des palettes, des bacs pour la collecte des déchets...

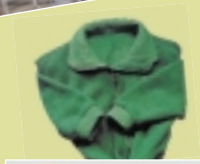

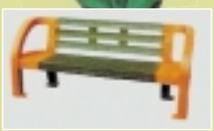

Le recyclage des bouteilles en plastique permet la fabrication de nombreux produits dérivés.

? Que faut-il faire des huiles de friture usagées ?

! Mis dans les poubelles, ces produits risqueraient de polluer la masse des déchets. De même, évacués par le tout-à-l'égout, ils risqueraient d'engorger et de polluer les stations d'épuration. Comme tous les produits dangereux ou gênants, à l'instar des huiles de vidange, il faut les porter à la déchetterie. Dans tous les cas, il est nécessaire de se renseigner auprès du service spécialisé dans la collecte de la commune ou de la communauté de commune correspondante, toutes les déchetteries n'étant pas équipées pour accueillir ce type de déchet.

? Que faut-il faire des sacs en plastique fin ?

! Les sacs en plastique, les suremballages en plastique et tous les autres films d'emballage (par exemple papier bulle, emballage d'ordinateur, etc.) doivent être placés dans le bac destiné aux emballages ménagers recyclables. Bien sûr, il ne faut jamais déposer dans ce bac des sacs pleins ou fermés, sous peine de voir le bac refusé par les rippeurs lors de la collecte.
La présence de sacs fermés gêne en effet les procédures de tri automatique (par exemple par électromagnétisme pour le fer ou par courant de Foucault pour l'aluminium).

Innovations

TECHNOLOGIE

Du neuf au centre de Saint-Ouen contre les dioxines

Le SYCTOM teste depuis octobre dernier un dispositif innovant de recueil en continu d'échantillons pour l'analyse des rejets de dioxines et furannes au centre de Saint-Ouen.
Le procédé, baptisé Coperdiox, a permis des prélèvements sur des durées allant de 8 à 336 heures en continu, là où les obligations légales se limitent à un prélèvement annuel sur une durée de 8 heures.
Au-delà des résultats satisfaisants des mesures elles-mêmes, le SYCTOM a ainsi pu établir un "point zéro" des émissions de dioxines et furannes du site. Il servira de base à la mesure de performance du futur dispositif de traitement des fumées, dont le chantier débute cette année.
Ce test a également permis de s'assurer de la fiabilité de cette technologie, afin de préparer le choix des dispositifs de mesure qui seront installés sur les sites mis aux normes européennes de 2005.

> Compétences

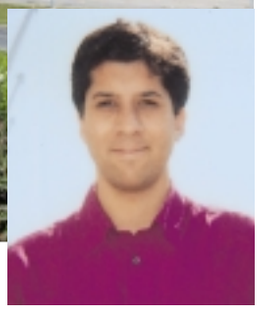

M. Pankar, directeur du centre de tri de Romainville.

TRI SÉLECTIF

Romainville : un esprit de progrès présent à tous les niveaux

Issu de la filière environnement de l'IUP Paris VII, Emmanuel Pankar a repris, fin 2002, la direction du centre de tri de Romainville. "Sur le site, rappelle-t-il, nous recevons chaque année 350 000 tonnes de déchets ménagers en transfert, 70 000 tonnes d'encombrants, 30 000 tonnes issues de la déchetterie et 35 000 tonnes issues de la collecte sélective. Pour celle-ci, et selon la qualité des gisements, le taux de recyclage va de 60 % à 70 %."

> Certifications tous azimuts

Il existe une tradition de qualité au centre de Romainville, être certifié ISO 14 001 et 9 000, qu'Emmanuel Pankar compte bien maintenir. "Nous sommes en cours de certification OHSAS 18001, une norme qui concerne l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail. La certification est une démarche qui nous amène à nous fixer en permanence des objectifs d'amélioration." Les processus de traitement sont en cours de perfectionnement, avec la mise en place au second trimestre d'un procédé de tri additionnel pour mieux valoriser les papiers et plastiques. De même, l'arrivée d'une nouvelle presse à paquets permettra d'optimiser la mise en balle des boîtes de conserve.

> Favoriser les transports alternatifs

Le centre de Romainville réfléchit également sur la façon de favoriser les transports alternatifs, afin de limiter les flux de poids lourds. "Un projet de transport alternatif pour le transfert des déchets vers les centres d'enfouissement technique est en cours d'étude", conclut Emmanuel Pankar.

contacts

LE CENTRE DE TRI ET DÉCHETTERIE

- Accès : 62 rue Anatole-France, 93 200 Romainville.
- Services du centre de Romainville : Tél. : 01 41 83 77 20.
  Ce numéro propose également au grand public un serveur vocal leur donnant des renseignements sur l'accès à la déchetterie.

? Questions ! Réponses

Vos questions nous intéressent.

N'hésitez pas à nous les faire parvenir par e-mail : www.syctom@syctom-paris.fr. Nous y répondrons lors des nouvelles parutions du magazine du SYCTOM

? Que deviennent les déchets issus des déchetteries et de la collecte des encombrants ?

! Les déchets issus des déchetteries ont représenté 59 408 tonnes en 2002 (soit plus de 6 %) et ceux issus de la collecte des déchets encombrants 172 841 tonnes. Ils sont dirigés vers les centres de tri du SYCTOM pour y être acheminés vers la filière la mieux adaptée. Il peut s'agir de valorisation matière (recyclage du plastique et des papiers-cartons), du traitement des mâchefers qui seront utilisés pour les revêtements autoroutiers, de valorisation énergétique ou encore de stockage, après neutralisation, en centre d'enfouissement technique de classe 2, pour les déchets industriels. Cette technique est réservée aux produits toxiques ou dangereux (produits chimiques, peinture, etc.). La valorisation matière de ces déchets représente 34 319 tonnes, soit 15 % du total.

COMMUNE Une charte de qualité environnementale pour Nanterre

› La Ville de Nanterre et le SYCTOM ont signé le 14 mai 2003 une charte de qualité environnementale pour le futur centre de tri. Elle garantit les conditions de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement qui seront mises en œuvre pour la construction, l'exploitation – à partir du début de 2004 – et la déconstruction du site. Au-delà des dispositions de l'arrêté préfectoral d'exploitation, cette charte définit le partenariat nécessaire entre le SYCTOM, ses sous-traitants et la ville de Nanterre.

› Suivie par un comité de 10 membres (3 pour la ville, 4 pour le SYCTOM et 3 pour l'exploitant), la charte porte sur la phase de chantier et sur celle de l'exploitation. Elle s'assure notamment de la mesure et de la maîtrise des impacts (visuel, propreté, gestion de l'eau, etc.) mais aussi de l'insertion paysagère.
Des mesures seront ainsi prises pour la maîtrise de la circulation générée par l'activité du centre : diminution du nombre de rotations, limitation de la vitesse, utilisation optimale de la voie fluviale (*voir ci-dessous*).
Des mesures sont enfin prévues pour l'insertion professionnelle, l'éducation à l'environnement, etc.

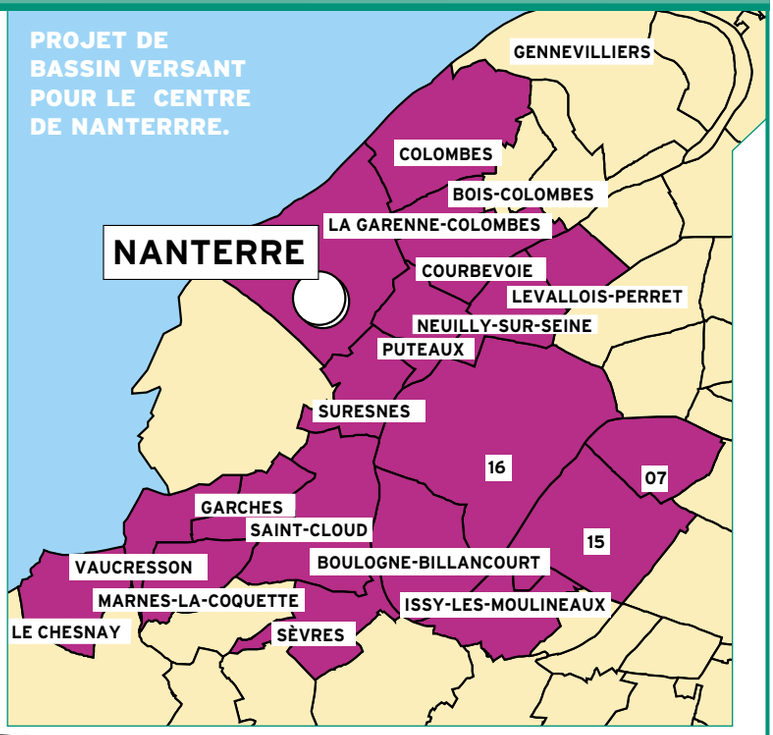

CITOYEN Un centre pour une vingtaine de communes

› Le centre de tri de Nanterre, qui va permettre de créer plus de 80 emplois, aura pour vocation de traiter de 30 000 à 40 000 tonnes de collecte sélective par an, provenant d'une vingtaine de communes limitrophes. La montée en puissance de la collecte sélective de la capitale n'étant pas encore totalement stabilisée, les ratios précis n'ont pu être calculés au début de 2003. La détermination exacte du bassin versant du centre de tri de Nanterre et des communes qui vont y déverser leur collecte n'est donc pas encore définitivement arrêtée à ce jour.

› Cette décision prendra en compte, en premier lieu, la distance des communes par rapport au centre de Nanterre et la facilité de transport de leur collecte. Le bureau des relations avec les communes du SYCTOM est au service des municipalités pour les tenir informées, dans un futur proche, des choix proposés pour cette nouvelle configuration. Celle-ci sera d'ailleurs encore amenée à évoluer au fur et à mesure de l'entrée en service des futurs équipements du SYCTOM, à commencer par Isséane.

COMMUNE
Comme pour l'ensemble des centres du SYCTOM, un soin tout particulier a été apporté à la possibilité d'utiliser des moyens de transports alternatifs.
Le site de Nanterre a d'ailleurs été choisi pour son emplacement stratégique et ses avantages géographiques : le long de la Seine, à proximité de l'autoroute A86, et des centres de production de déchets que sont les communes du centre et de l'ouest de l'agglomération parisienne. Cette installation classée est située dans la ZAC des Guilleraies, dont les rues avoisinantes ont une largeur suffisante pour accepter le trafic – relativement – limité des bennes de collecte.

CITOYEN
L'information du grand public est un des points importants abordés par la charte de qualité environnementale entre le SYCTOM et la commune. Pour cela, différents moyens seront mis à la disposition du public, dont un registre d'observations auxquelles il sera répondu dans un délai de quinze jours. Il est également prévu que des représentants du SYCTOM ou de l'exploitant participent à des réunions de quartier organisées par la ville. Des visites du site pourront être organisées régulièrement, à la fois pour les écoles de la ville, le personnel communal intéressé et le grand public, dans le cadre de journées "portes ouvertes". Il est également prévu un compte rendu annuel d'activité.

Nanterre : un nouveau centre de tri à l'ouest

Les travaux du centre de tri de Nanterre ont été lancés le 4 novembre 2002. Au début de 2004, le SYCTOM bénéficiera d'un outil de pointe, au service des trieurs de l'ouest de l'agglomération.

La signature de la charte de qualité environnementale a marqué, le 14 mai dernier, une date importante pour le SYCTOM. Alors que l'ensemble des communes du SYCTOM a mis en place la collecte sélective, le Syndicat poursuit de son côté ses efforts pour relayer le travail des communes avec un outil de grande qualité technique.

> Un centre dédié uniquement à la collecte sélective

Le centre de tri de Nanterre aura pour vocation de traiter des déchets ménagers issus de collectes sélectives provenant d'une vingtaine de communes limitrophes. Les objets encombrants ne transiteront pas par ce site, dédié uniquement au tri des emballages papier, journaux, magazines, carton, plastique, acier, aluminium et papiers de bureau.

À sa mise en service, il comprendra trois lignes de tri multimatériau identiques d'une capacité totale de 30 000 tonnes par an. Une ligne monomatériau optionnelle d'une capacité de 10 000 tonnes par an est prévue en complément.
À la pointe de la technique en matière de tri, seront réalisées des innovations visant une meilleure ergonomie et de meilleures conditions de travail pour les personnes qui y exerceront.
Des dispositifs nouveaux permettant une amélioration de la qualité de l'air respiré par les trieurs sont ainsi actuellement à l'étude.
De même, le recours élargi à l'énergie solaire pour la production d'eau chaude sanitaire permettra d'en faire un site exemplaire en matière d'économies d'énergie.

▲ Signature de la charte de qualité environnementale de Nanterre.

De gauche à droite : M. Jean-Paul Dova, M. Nicolas Sarkozy, Mme Jacqueline Fraysse, M. François Dagnaud et M. Jean-Paul Huchon.

INSTITUTIONNEL Un chantier haute qualité environnementale

> Le chantier du site de Nanterre est mené selon une démarche de haute qualité environnementale. L'ensemble du chantier est donc organisé de façon à réduire les impacts visuels, sonores, sur l'eau, sur l'air, etc. Un état initial de la qualité de l'eau, des sols, de l'air, du niveau sonore et de la circulation a été mesuré avant le début du chantier. Des mesures de même type interviendront à la fin du chantier et tous les ans par la suite, afin de suivre dans la durée l'ensemble de ces paramètres.

> Afin que le chantier se déroule dans les meilleures conditions, un livret d'accueil a été conçu et distribué à l'ensemble des personnels travaillant sur le site. Ce livret insiste notamment sur les consignes concernant la sécurité et la protection de l'environnement durant la phase de travaux.

bloc-notes

• LE DOSSIER DE PRESSE DE LA CHARTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE, distribué lors de la signature, est disponible sur le site du SYCTOM : www.syctom-paris.fr. Très complet, ce dossier de presse apportera toutes les réponses aux questions que l'on peut se poser à propos de la charte signée entre le SYCTOM et la Ville de Nanterre. Il rassemble ainsi : les informations sur l'objet, le suivi, le respect des dispositions de la charte ainsi que la veille technologique et les innovations.
Il présente, en outre, les différentes phases de chantier, d'exploitation et de déconstruction du site.

⊛ Actions

INSTITUTIONNEL

Le chantier du futur centre de tri de Nanterre a débuté le 4 novembre 2002, pour des marchés "bâtiments" notifiés en juin 2002 et des travaux préparatoires effectués dans le courant d'octobre. Il doit s'étaler sur une période totale de dix-sept mois. Les travaux d'installation des équipements démarreront en juin prochain, en parallèle avec la fin du chantier bâtiment. Cette phase de travaux doit s'achever en janvier 2004, alors que la mise en service industrielle est prévue pour le premier trimestre 2004. Le chantier se terminera définitivement avec les plantations complétant l'aménagement paysager du site.
Celles-ci commenceront en mars 2004 pour une livraison en juin.

LES CENTRES DE TRAITEMENT DE COLLECTE SÉLECTIVE DU SYCTOM

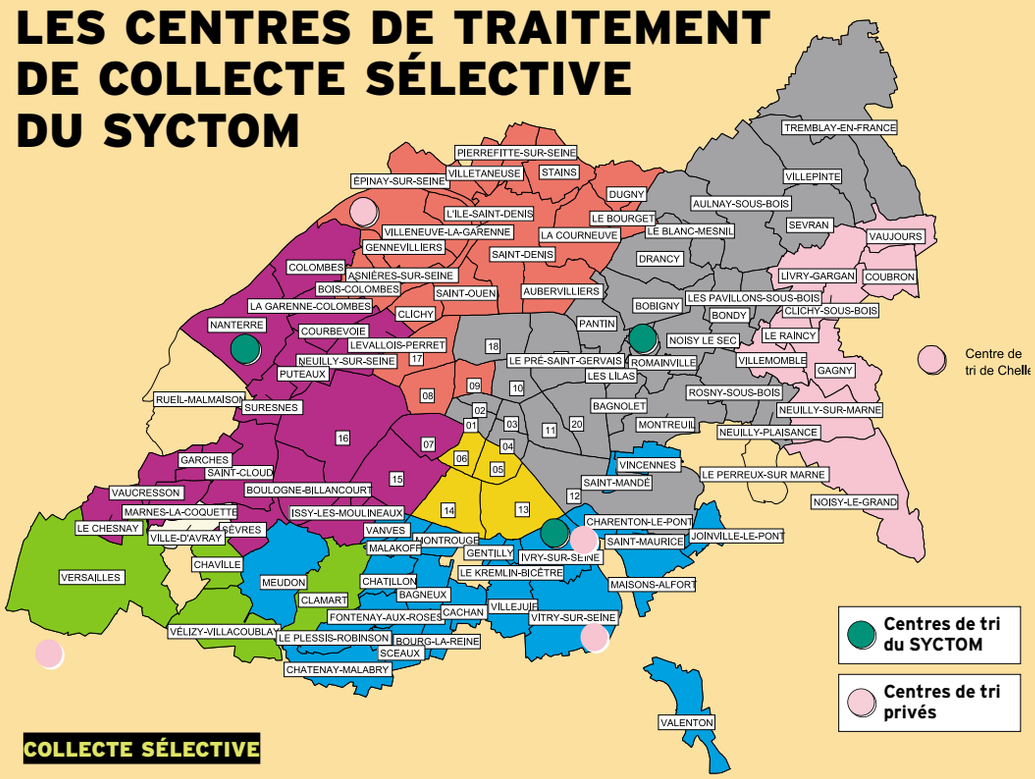

COLLECTE SÉLECTIVE

En 2003, les 89 communes font du tri

D'ici à la fin de l'année, les quelques 5,5 millions d'habitants des 89 communes du SYCTOM auront rejoint dans leur totalité le camp des trieurs. En 2002, la mise en place de la collecte sélective avait concerné huit nouvelles communes : Bois-Colombes, Châtenay-Malabry, Gagny, Gennevilliers, Le Chesnay, Montrouge, Romainville et Vaucresson.

Quatre mises en place en 2003

Les quatre communes à mettre en place la collecte sélective en 2003 sont Bourg-la-Reine (SIELOM), Châtillon (SIELOM), Les Lilas (SITOM) ainsi que Maisons-Alfort (administration directe).

La montée en puissance du tri peut désormais se poursuivre, avec pour objectif de dépasser dès cette année les 100 000 tonnes de déchets ménagers collectés selon cette filière. Cette première phase ayant été atteinte en cohérence avec les objectifs fixés, le SYCTOM va désormais poursuivre son travail dans d'autres directions, à commencer par le traitement des papiers issus du tertiaire et de l'industrie.

Les meilleurs ratios* des 5 départements du SYCTOM

80 kg/an/hb	70 kg/an/hb	31 kg/an/hb	86 kg/an/hb	103 kg/an/hb
Yvelines (78)	Val-de-Marne (78)	Paris (75)	SITOM (93)	SIELOM (92)

* Comprenant les journaux magazines, les multimatériau et le verre.

En bref

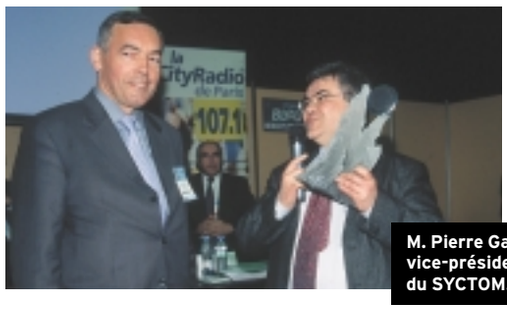

M. Pierre Gatignon, vice-président du SYCTOM.

Des communes du SYCTOM primées au salon de l'AMIF

Lors du salon de l'AMIF (Association des maires de l'Île-de-France), auquel a participé le SYCTOM du 2 au 4 avril 2003, M. Pierre Gatignon, vice-président du SYCTOM, a remis le 1er prix "Économie des ressources, collecte et traitement des déchets" au secrétaire de mairie de Brunoy. À noter que des communes du syndicat ont été récompensées : **Vitry-sur-Seine**, 1er prix "Gestion de l'ambiance et prévention des nuisances" ; **Épinay-sur-Seine**, mention "Gestion environnementale de l'espace urbain, prévention et mise en valeur des espaces verts et des paysages" ; **Tremblay-en-France**, 1er prix "Déplacements urbains" ; **Sceaux**, mention d'encouragement "Économie des ressources, qualité environnementale des constructions et économie d'énergie". Par ailleurs, le syndicat a participé à la table ronde sur l'intercommunalité présidée par M. André Santini, maire de la commune d'Issy-les-Moulineaux.

Une charte de qualité à Saint-Ouen

Une charte de qualité pour le site de Saint-Ouen a été adoptée, en mars 2003, par le comité syndical du SYCTOM et le conseil municipal de la ville. Elle sera signée par les deux partenaires, ainsi que par l'exploitant, TIRU. Cette charte de qualité assure les riverains de la transparence du site, notamment sur les travaux qui vont y être entrepris à partir de cette année.

contacts

- **SYCTOM** 35, boulevard de Sébastopol - 75001 Paris
Tél. : 01 40 13 17 00 - www.syctom-paris.fr
- **AMIF** 26, rue du Renard - 75004 Paris
Tél. : 01 44 59 50 00 - www.amif.asso.fr
- **CENTRE DE SAINT-OUEN** 24-26, rue Ardouin
93400 Saint-Ouen - Tél. : 01 49 45 46 00

MULTIMÉDIA

De nombreux sites Internet sont aujourd'hui consacrés aux problèmes du recyclage et de la valorisation des déchets. À chaque parution de SYCTOM Magazine, nous vous indiquerons ceux qui font l'actualité.

www.paris-ports.fr
Pour tout savoir sur le Port autonome de Paris et les avantages du transport fluvial.

www.areneidf.com
Développement local, transports propres ou énergie... tout est sur le site de l'ARENE Ile-de-France.

www.sncf.com
La SNCF veut "vous faire préférer le train". À noter : un espace de découverte de l'entreprise SNCF.

Suite de la page 1

Un budget inscrit dans la continuité

produits du recyclage, passant d'un total de 1,34 million d'euros à 4,9 millions d'euros en 2002.
Toutefois, il faut encore déplorer la baisse continue des subventions Eco-Emballages : -8 % à 5,6 millions d'euros contre 6,1 millions en 2002.
Dans ce contexte, les redevances poursuivent leur hausse au rythme de 6 % annuel, adopté pour l'ensemble de la mandature. Le montant total des redevances prévues pour l'année 2003 s'établit dès lors à 204,75 millions d'euros.

> Les investissements se poursuivent
Le total d'investissements prévu en 2003 est en **légère hausse à 110,072 millions d'euros.** Ces montants tiennent compte du nouveau calendrier établi pour Isséane, ainsi que du début de réalisation de chantier du centre de tri de Nanterre (16,96 millions d'euros) et du chantier du nouveau traitement des fumées de Saint-Ouen (26,495 millions d'euros).
Les autres chantiers principaux sont ceux du traitement des fumées à Ivry-Paris XIII (2,4 millions d'euros) et des travaux d'amélioration au centre de tri de Romainville (950 000 euros). Par ailleurs, 600 000 euros sont réservés à des études pour les opérations engagées dans le cadre du contrat Terres-Vives passé avec la Région : centres de tri parisiens, centre de tri et unité de "méthanisation" en Seine-Saint-Denis.
En dehors de diverses études ou de travaux de maintenance sur les sites existants, le poste le plus important de la partie dépenses reste bien sûr l'amortissement du capital des emprunts. Avec un total de 54,6 millions d'euros, le montant 2003 de cet amortissement est très largement supérieur à celui de 2002, qui était de 21,3 millions d'euros du fait de nouvelles règles comptables.

> Une politique ambitieuse et rigoureuse pour mieux préparer l'avenir
En dehors d'une recette exceptionnelle provenant du remboursement attendu de 9,75 millions d'euros de la TVA sur l'achat du terrain Isséane, le financement des investissements se fera principalement par **un recours à l'emprunt**, à hauteur de **78,7 millions d'euros.** Le montant de **l'amortissement des immobilisations** reste, quant à lui, à peu près stable à **20 millions d'euros.**
En maintenant un montant élevé d'investissement, le SYCTOM marque sa volonté de continuer à s'engager dans des projets novateurs qui améliorent au quotidien le traitement des déchets ménagers. Il le fait dans le cadre d'une politique non seulement ambitieuse mais aussi rigoureuse, qui lui permettra de tenir aussi bien ses engagements de qualité des traitements que de modération dans l'évolution prévisible des redevances.

Investissements prévus en 2003

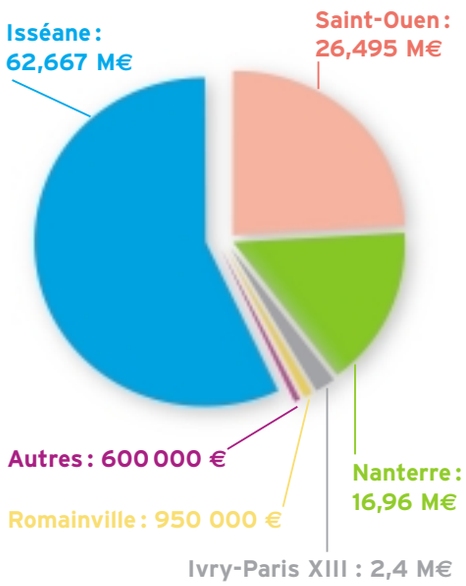

> Actualités

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour des transports plus propres

Dès la conception des centres de traitement, le SYCTOM prend en compte tous les modes de transport alternatifs pour que les solutions les plus adéquates soient adoptées selon les différents besoins.

Afin d'utiliser au mieux les différentes possibilités, le SYCTOM a lancé en 2002 une étude Transports Logistique qui permet d'éclairer les différents choix de transport alternatifs à la route sur l'ensemble de ses sites.

Du fluvial au développement
Leur utilisation est déjà ancienne, notamment en ce qui concerne la voie fluviale, à la fois plus économique et plus respectueuse de l'environnement.
Utilisée depuis 1997 à Ivry-sur-Seine pour le transport des mâchefers, elle est systématiquement prise en compte dans les nouveaux projets.
Le centre de tri de Nanterre, le centre Isséane et, à plus long terme, celui de Saint-Denis, pourront ainsi expédier par péniche leurs déchets triés vers les filières de recyclage. Isséane pourra même envisager ce type de transport pour sa production de mâchefers.

Le ferroutage, une autre alternative à la route
La voie ferrée prend également de l'importance, avec, par exemple, l'utilisation depuis 2001 de ce mode de transport pour les mâchefers issus du centre de Saint-Ouen. Avec la municipalité, le SYCTOM étudie sérieusement cette solution sur le centre de Romainville, réduisant ainsi la circulation des camions aux abords du site et dans la commune. Quant au centre de traitement Isséane, il sera prévu pour accueillir tous les modes de transport.

Repères

21,26 kg

C'est le poids collecté par habitant pour l'année 2002 en collecte sélective, emballages et journaux magazines, hors verre. Ce poids a été déterminé selon un ratio pour une population de 5 465 344 habitants (nombre total d'habitants pour lesquels le SYCTOM traite les ordures ménagères).

+ 250 %

De 1997 à 2002, le volume des collectes sélectives de journaux magazines et d'emballages hors verre, traité par le SYCTOM, est passé de 42 176 à 105 224 tonnes, soit une augmentation de 250 %. La part de ce type de collecte est aujourd'hui de 3,6 % d'un total de 2,9 millions de tonnes.

« La question des déchets EST et DOIT rester une question éminemment locale, dans laquelle chaque territoire développe sa vision, au terme d'une large concertation. »

Citation de Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de l'Écologie et du Développement durable, aux Assises d'Agen.

Agenda

3 juin

Manifestation de l'association Espaces à la base vie d'Isséane avec le soutien du SYCTOM, dans le cadre de la semaine du développement durable.

5 juin

Journée du Blanc au Blanc-Mesnil : collecte des réfrigérateurs.

Dans le cadre de la Journée mondiale de l'Environnement, la commune du Blanc-Mesnil ramasse les vieux réfrigérateurs afin de les dépolluer... Une initiative à la fois écologique et solidaire !

25 juin

Comité du Syctom.

11 septembre

Assises nationales des déchets à La Baule.

Vous organisez...

... des journées portes ouvertes, des salons, des conventions ou tout autre événement lié au traitement des déchets ménagers. Faites-nous part des dates, lieux et détails de ces opérations et nous les publierons dans ce magazine.

Contact : Cécile Jean
Tél. : 01 40 13 17 06
e-mail : cecilejean@syctom-paris.fr

> L'interview

Raymond Roux

"Les déchets ménagers, énergie du futur"

Raymond Roux explique l'importance de la valorisation énergétique.

Maire adjoint de Vélizy-Villacoublay, Raymond Roux est président du groupe de travail "Énergie" du SYCTOM.

Vous qualifiez souvent les ordures ménagères d'"énergie du futur." Pouvez-vous préciser votre point de vue sur le sujet, à la lumière de votre expérience au SYCTOM ?

La ville de Paris et les communes environnantes ont certainement été les précurseurs, en France, de l'utilisation de l'énergie issue des ordures ménagères, puisque dès les années vingt elles alimentaient le réseau de chauffage urbain de la capitale par la vapeur générée par l'incinération de leurs ordures ménagères.

Bien entendu, le SYCTOM et d'autres syndicats de traitement ont poursuivi ou développé ce mode d'utilisation d'une énergie issue de nos rebuts, trop souvent considérés comme définitivement inutilisables.

Sans vouloir entrer dans le débat des modes de traitement (incinération, mise en décharge, etc.), il est évident que la raison nous incite à rechercher le meilleur *process* pour valoriser nos déchets.

Or, fort heureusement, les progrès de la technique nous offrent de nouvelles possibilités ; et le civisme, l'écologie et l'économie doivent nous guider sans *a priori*.

Tout d'abord, extraire de nos déchets ce qui est aujourd'hui recyclable, techniquement et économiquement parlant : c'est la "collecte sélective" et la "valorisation matière". On peut énumérer, de façon non limitative : le papier, le carton, le verre etc., et les produits toxiques ou dangereux : piles, batteries, produits d'entretien, etc., qui doivent être également recyclés avant leur élimination.

Pour le reste, hormis la fabrication de compost à partir de déchets végétaux, il est hautement souhaitable de tirer toute l'énergie contenue dans ces déchets : c'est la "valorisation énergétique".

Ce peut être par l'incinération, génératrice de chaleur, et donc d'énergie, à condition que toutes les précautions soient prises pour limiter les pollutions atmosphériques, des eaux et des "déchets ultimes".

La méthanisation offre également des possibilités extrêmement intéressantes aujourd'hui, puisque le gaz est une source d'énergie facilement utilisable.

De la même façon, l'utilisation de l'énergie peut prendre diverses formes : chauffage collectif, besoins industriels, génération électrique (cogénération).

Chaque cas est une situation particulière qui doit être étudiée pour tirer le meilleur parti, à la fois écologique et économique, de cette "énergie renouvelable" contenue dans nos ordures ménagères. Mais si l'on veut, justement, que ce caractère "renouvelable" soit conservé au fil du temps, il importe que l'on accorde à son utilisation une certaine préférence, par les tarifs et par les choix, afin que n'y soient pas substituées d'autres sources d'énergie beaucoup moins renouvelables.

Un dernier mot comme représentant des Yvelines, associé au bureau du syndicat ?

Concernant la répartition départementale dans les instances du syndicat, il est certain qu'elle doit être équilibrée. Et pour ce qui concerne la représentation des communes des Yvelines au bureau, ma position de "membre associé" est un premier pas significatif ; mais il convient qu'elle soit rapidement régularisée par l'attribution d'une vice-présidence pour siéger à part entière au bureau. C'est pourquoi nous, communes adhérentes des Yvelines, attachons beaucoup d'importance à l'adoption rapide de statuts modifiés.

Contacts ⊕

MILIDIS Mission locale d'information des déchets d'Issy-les-Moulineaux
Aux portes de Paris, quai Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01 40 13 15 83 – Fax : 01 42 33 40 47

MILIDIV Mission locale d'information des déchets d'Ivry-sur-Seine
43, rue Bruneseau – 75013 Paris
Tél. : 01 56 20 10 39 – Fax : 01 56 20 10 38

MILIDOR Mission locale d'information des déchets de Saint-Ouen et Romainville
35, boulevard de Sébastopol – 75001 Paris
Tél. : 01 40 13 17 40 – Fax : 01 42 33 40 47

SIELOM Syndicat intercomunnal des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères
96, avenue Achille-Peretti
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 40 88 89 93 – Fax : 01 40 89 09 73

SITOM 93 Syndicat intercomunnal de traitement des ordures ménagères de la Seine-Saint-Denis
8, rue Albert-Einstein – BP 73 – 93240 Stains
Tél. : 01 48 29 09 81 – Fax : 01 48 29 08 18

ADEME 27, rue Louis Vicat – 75015 Paris
Tél. : 01 47 65 20 00

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE 33, rue Barbet-de-Jouy
75007 Paris – Tél. : 01 53 85 53 85

ECO-EMBALLAGES 44, avenue Georges-Pompidou
BP 306 – 92302 Levallois-Perret cedex – Tél. : 01 40 89 99 99

ADELPHE 39, rue Saint-Lazare – 75009 Paris
Tél. : 01 49 70 84 00

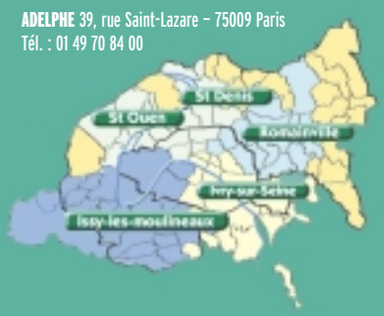

Le magazine du SYCTOM est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 Fax : 01 42 33 40 47 - Internet : www.syctom-paris.fr - Directeur de la publication : François Dagnaud - Directeur de la communication par interim et coordination : Patrick Lefebvre - Secrétaire de rédaction : Cécile Jean. Conception et réalisation : CREAPRESS - 50, rue Guynemer - 92130 Issy-les-Moulineaux - Tél. : 01 41 09 61 61 - Internet : www.creapress.fr - Directeur de la création : François Blanc Directeur éditorial : Stéphane Guichard. Directeur de la fabrication : Philippe Vaissière. Photo de couverture : fonds du SYCTOM. Ce document a été imprimé sur papier recyclé Cyclus.